

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION PRIMA LA MUSICA, A TITRE GRATUIT DÉCISION N° DM-22-228 EN DATE DU 07 JUIN 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association Prima La Musica représentée par son Président Monsieur Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300) d'organiser des enregistrements, dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, du mercredi 10 août au vendredi 12 août 2022.

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire ;

DÉCIDE

DE SIGNER. avec l'Association Prima La Musica représentée par son Président Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300), une convention de mise à disposition de l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, afin d'organiser des enregistrements du mercredi 10 août au vendredi 12 août 2022.

LA GRATUITE de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220607-lmc1H9

094-219400801-20220607-Imc1H9711H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/06/2022

Date de Publication : 14/06/2022